

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juillet 2026

Le Conseil municipal de la commune de Val-et-Châtillon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 18 juillet 2026, en mairie, sous la présidence de M. Thierry CULMET, Maire.

Délibération n° DCM260718_07	Secrétaire de séance Brigitte PELLISSIER	Convocation du 9 juillet 2026	Résultat du vote : à l'unanimité
Conseillers en exercice 15	Présents 14	Pouvoirs 1	Suffrages exprimés 15

Présents :
Thierry CULMET, Maire
Delphine AMBLARD, Adjointe
Jean-Luc BESNARD, Adjoint

Marie-Thérèse GERARD
Martine HALBEHER
Brigitte PELLISSIER
Rémi GERARD

Pascal MOUILLEVOIS
Jean-Michel KEMPER
Laurence KNIBIHLER
Lionel FRAPPART

Nathalie ARNAUD
Claire AUDOIRE
Amaury L'HUILLIER
Laszlo ROLAND

Pouvoir : Claire AUDOIRE à Delphine AMBLARD.

7. DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à une décision modificative afin d'inscrire les crédits complémentaires nécessaires à la réfection de la rue de Morval ainsi qu'aux frais d'études. Ces crédits sont financés par un redéploiement de crédits inscrits pour le marché de la traverse.

Désignation	Diminution	Augmentation
D 231 – Immobilisations corporelles en cours	20 000,00 €	
D 203 – Frais d'études, recherche et développement et frais d'insertion		3 000,00 €
D 2151 – Réseaux de voirie		17 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget principal telle que présentée ci-dessus.

Ainsi délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Thierry CULMET




Le secrétaire de séance,

Brigitte PELLISSIER

